

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE DEUX DÉBITS TEMPORAIRES DE BOISSON

Arrêté municipal n° 26.DPSPA.757

CATEGORIE N° 3	Monsieur le Maire,
	Je soussigné(e) : Gérant de la société GBMGB
	Prénom NOM : Nadia MONNET siège social : 9 rue des chapeliers 13100 Aix en Provence Tel : 06.87.85.79.90
	Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir des débits de boissons temporaire à PERTUIS.

Dates	Heures	Lieu	à l'occasion de
Mardi 4 août 2026	18h30 à 22h00	le Domaine de la Myrtille	APERITIF DINATOIRE
Mardi 11 août 2026	18h30 à 22h00	le Domaine de la Myrtille	APERITIF DINATOIRE
Mardi 18 août 2026	18h30 à 22h00	le Domaine de la Myrtille	APERITIF DINATOIRE
Mardi 25 août 2026	18h30 à 22h00	le Domaine de la Myrtille	APERITIF DINATOIRE

ARRETÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PERTUIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-2 Vu les articles L3334-1 à L3334-2 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D3335-16 à D3335-18 du Code de la Santé Publique,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L 571-1 et suivants, ainsi que ses articles R571-25 à R571-30 relatifs à la lutte contre le bruit ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département du Vaucluse ;

Vu l'arrêté N° 2026/04-29-01 du 30 avril 2026 relatif à la police administrative des débits de boissons dans le département du Vaucluse ;

Vu la délibération n°26.DGS.097 du 28 mars 2026 du Conseil Municipal relative à l'élection du maire de la Commune de Pertuis ;

Vu l'arrêté n° 26.DGS.651 du 01 juillet 2026 donnant délégation de signature à Monsieur POGLOTTI, Conseiller Municipal, en matière de sécurité, Conseil Local de Prévention de la délinquance, Lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité, quartiers prioritaires , circulation, Comité Communal Feux de forêts, correspondant incendie et secours, correspondant défense , associations patriotiques, réglementation et risques

Vu la demande présentée par Madame MONNET Nadia, gérante de la société CBMGB, sollicitant l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion d'apéritifs dinatoires organisés au Domaine de la Myrtille situé 176 chemin de la Taupinière à Pertuis ;

ARTICLE 1 :

Madame MONNET Nadia, gérante de la société CBMGB, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire et exceptionnel à consommer sur place les mardis 04, 11, 18 et 25 août 2026, de 18 h 30 à 22 h 00, au Domaine de la Myrtille.

Sont autorisées les boissons des groupes 1 à 3 (boissons dont le titre alcoométrique volumique ne dépasse pas **18 degrés**).

- boissons sans alcool ;
- boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré ;
- hydromel, crème de cassis, muscat, jus de fruits comportant jusqu'à 3° d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin, kir préparé à base de vin blanc et d'une petite quantité de liqueur de cassis.

Les boissons du groupe 4 et les spiritueux restent interdits.

ARTICLE 2 :

Le Directeur général des services de la Ville, le Chef de la Police Municipale et le Commandant de la Brigade de gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera remis au bénéficiaire.

ARTICLE 3 :

La responsable désignée du débit est tenue de veiller à la bonne tenue de l'évènement et notamment

- à ne pas servir de boissons alcoolisées aux mineurs de moins de 18 ans ;
- à ne pas distribuer d'alcool aux personnes manifestement ivres ;
- à limiter la distribution des boissons alcoolisées aux seuls participants de l'évènement ;
- à ce que le bruit et l'organisation générale restent conformes au respect de la tranquillité publique.

ARTICLE 4 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable.

Elle pourra être retirée par l'autorité municipale en cas de trouble à l'ordre public constaté, sans préjudice des mesures immédiates pouvant être prises par les forces de l'ordre.

La présente autorisation devra être affichée sur le lieu de la manifestation par la gérante de la société CBMGB.

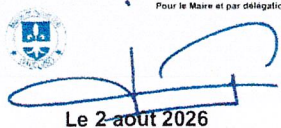
Pertuis, le 30 /07/ 2026

Affiché le : 3/08/2026

Pour le Maire et par Délégation

Julien POGOLOTTI

Julien POGOLOTTI | Elu JPI


Le 2 août 2026